

« Aux légumes de Gaïa » AMAP de Pussay

Contrat d'engagement solidaire MIEL 2019-2020 entre :

Le producteur :

SEGUI Rudy
12 rue des mésanges
28 700 OYSONVILLE

SIRET :82764933600019
seguirudy@gmail.com

et **L'adhérent titulaire :**

NOM :
Prénom :
Adresse :

Téléphone :
Mail :

OBJET DU CONTRAT :

Ce présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat de miel en vue de soutenir le producteur. Les signataires du contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible sur <http://amap-france.fr>) ainsi que les statuts et le règlement intérieur de l'association « Aux légumes de Gaïa » 5 D route de thionville 91740 Pussay - Tel : 01 64 95 41 66 (statuts disponibles sur <http://amapdepussay.wixsite.com>).

L'apiculteur s'engage à :

- *Exercer une apiculture sur des floraisons spontanées et locales,*
- *Informé n'être pas certifié en agriculture biologique*
- *Être présent à chaque distributions et fournir les produits commandés par les adhérents*

Engagements de l'adhérent :

- *Soutenir le producteur dans sa démarche pour la période du contrat,*
- *Certifier être à jour de sa cotisation à l'AMAP,*
- *Passer sa commande en renvoyant son contrat rempli et les règlements associés en mentionnant dans le tableau ci-après le nombre de produits qu'il souhaite recevoir,*
- *Venir prendre sa commande à chaque distribution ou à la faire récupérer par une personne de son choix.*

MODALITES DE DISTRIBUTIONS :

Dates de distribution :

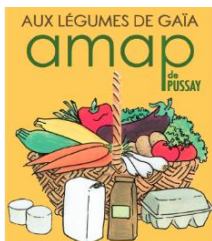
5 fois dans l'année : 4/10/19 – 6/12/19 – 7/02/20 – 3/04/20 – 5/06/20

(en cas de faible volume de commande pour une distribution, l'apiculteur pourra, après accord, des adhérents, effectuer 2 livraisons lors d'une même distribution)

Horaires : vendredi 18h30 – 20h en présence des producteurs

Lieu de distribution :

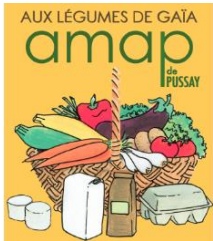
Pussay – Bâtiment Tournadre, Route de Dourdan 91 740 PUSSAY



Contrat d'engagement solidaire MIEL 2019-2020

COMMANDES

CONTRATS MIELS			04/10/2019		06/12/2019		07/02/2020		03/04/2020		05/06/2020	
			Quantité	Total	Quantité	Total	Quantité	Total	Quantité	Total	Quantité	Total
Miel toutes fleurs de mars												
érable / marronnier / colza	250g	5,50 €										
érable / marronnier / colza	500g	9,00 €										
érable / marronnier / colza	1kg	16,00 €										
Miel toutes fleurs d'avril												
colza / pissenlit	250g	5,50 €										
colza / pissenlit	500g	9,00 €										
colza / pissenlit	1kg	16,00 €										
Miel toutes fleurs de mai												
acacia / aubépine	250g	4,00 €										
acacia / aubépine	500g	7,00 €										
acacia / aubépine	1kg	13,00 €										
Miel toutes fleurs de juin												
féverole / phacélie / thym	250g	5,50 €										
féverole / phacélie / thym	500g	9,00 €										
féverole / phacélie / thym	1kg	16,00 €										
Miel toutes fleurs de juin												
ronce / tilleul/ châtaignier	250g	5,50 €										
ronce / tilleul/ châtaignier	500g	9,00 €										
ronce / tilleul/ châtaignier	1kg	16,00 €										
Miel de fleurs d'août												
tournesol / tilleul / châtaignier	250g	5,50 €										
tournesol / tilleul / châtaignier	500g	9,00 €										
tournesol / tilleul / châtaignier	1kg	16,00 €										
Miel toutes fleurs d'août												
châtaignier /tilleul/tournesol/miellat	250g	5,50 €										
châtaignier /tilleul/tournesol/miellat	500g	9,00 €										
châtaignier /tilleul/tournesol/miellat	1kg	16,00 €										
Miel de fleurs d'août												
luzerne/sarrasin	250g	5,50 €										
luzerne/sarrasin	500g	9,00 €										
luzerne/sarrasin	1kg	16,00 €										
Miel d'acacia												
acacia	250g	6,00 €										
acacia	500g	10,00 €										
Miel de châtaignier												
châtaignier	250g	6,00 €										
châtaignier	500g	10,00 €										
TOTAL CONTRAT												



Contrat d'engagement solidaire MIEL 2018-2019

MODALITES DE PAIEMENT

Tous les chèques sont libellés à l'ordre de SEGUI Rudy, tous datés de la date du jour de la signature du contrat et remis à la trésorière de l'AMAP le jour même :

En une fois :

Montant du chèque :

N° du chèque :

En deux fois :

Montant du premier chèque :

N° du chèque :

Montant du second chèque :

N° du chèque :

CLAUSES PARTICULIERES

En cas de situation exceptionnelle (par exemple catastrophe climatique) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les producteurs, les abonnés et éventuellement un représentant du réseau Amap Ile-de-France.

Fait à :

Le :

Noms et signatures

du consom'acteur
précédé de la mention
« lu et approuvé »

des producteurs
précédé de la mention
« lu et approuvé »